

Service Santé, Protection Animales, Certifications et
Environnement
9, rue de Bruxelles - Bourran
BP 3125 Cedex 9
12031 Rodez

Rodez, le 18/03/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 10/03/2022

Contexte et constats

Publié sur



REPTILARIUM DU LARZAC

La cote vieille
12230 STE EULALIE DE CERNON

Références : En22041

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 10/03/2022 dans l'établissement REPTILARIUM DU LARZAC implanté La cote vieille 12230 STE EULALIE DE CERNON. L'inspection a été annoncée le 24/02/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- REPTILARIUM DU LARZAC
- La cote vieille 12230 STE EULALIE DE CERNON
- Code AIOT dans GUN : 0051201177
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

Etablissement de présentation au public

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Risques environnementaux

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Points d'inspection	Arrêté Ministériel du 25/03/2004	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Absence de programme de nettoyage et de désinfection de l'établissement

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Points d'inspection

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 25/03/2004, article {Non Renseigné}
Thème(s) : Élevage, Risques environnementaux
Prescription contrôlée : Cf fiche d'inspection
Constats : Absence de programme de nettoyage et désinfection
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

